
**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

Deuxième réunion de coordination sur la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031)

REMPEC/WG.58/1/1
18 octobre 2024
Original : anglais

Lija, Malte, 21 novembre 2024

Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté et programme provisoire

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le présent document ne sera pas imprimé et est mis à disposition au format électronique uniquement. Les participants sont invités à consulter ce document au format électronique et à limiter les impressions.

Note du Secrétariat

Ce document présente brièvement les actions que les participants à la Réunion seront invités à prendre, ainsi que le programme provisoire de la Réunion. Ce programme préparé par le Secrétariat a valeur de proposition et peut être modifié comme les participants à la Réunion le jugeront utile.

Introduction

1. La Deuxième réunion de coordination sur la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031) est organisée à Malte le 21 novembre 2024, conformément à la décision IG.25/16 sur la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031), adoptée lors de la 22^e réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (la « Convention de Barcelone ») et de ses Protocoles (COP 22) (Antalya, Turquie, 7-10 décembre 2021).
2. La Réunion aura pour objectifs :
 - .1 de rendre compte et d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) ;
 - .2 de définir les actions prioritaires et de proposer les activités correspondantes pour l'exercice biennal suivant ;
 - .3 d'approuver le Document d'orientation pour la préparation de Plans d'action nationaux de mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) ; et
 - .4 de définir les rôles et les responsabilités autour de la mise en œuvre des activités proposées et d'établir des synergies opérationnelles et stratégiques, au moyen d'accords de partenariat spécifiques le cas échéant, en coordonnant des initiatives et des processus parallèles pour capitaliser sur les efforts déjà consentis et en cours, dans le but d'accroître l'efficacité des ressources et de l'expertise mobilisées pour atteindre les Objectifs stratégiques communs de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031).
3. Conformément aux Dispositions pratiques pour la gestion et la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031), le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), en sa qualité de Secrétariat de la Réunion, a invité à participer à la Réunion :
 - .1 Des experts en matière de prévention et de lutte contre la pollution marine provenant des navires des membres du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et ses Protocoles ;
 - .2 Des organisations, institutions et organismes nationaux, régionaux et internationaux concernés en qualité d'observateurs ; et
 - .3 Des partenaires accrédités du PNUE/PAM en qualité d'observateurs.
4. Conformément à la Stratégie pour la parité des sexes à l'échelle du système de 2017 du Secrétariat général des Nations Unies, l'inclusion de représentantes de sexe féminin a été vivement encouragée afin de contribuer aux efforts conjoints visant à atteindre une participation paritaire.
5. Afin d'aider les participants à la Réunion dans leur travail, le Secrétariat a préparé les annotations suivantes pour l'ordre du jour provisoire de la Réunion.

Ouverture de la Réunion

6. La Réunion débutera le jeudi 21 novembre 2024 à 09h00 (heure locale de Malte ou CET) et devrait se terminer le jeudi 21 novembre 2024 à 18h00 (heure locale de Malte ou CET).

Organisation de la Réunion

Règlement intérieur

7. Le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) s'applique *mutatis mutandis* aux délibérations de cette Réunion.

Élection du bureau

8. Les participants à la Réunion seront invités à élire un Président, un Vice-président et un Rapporteur.

Langues de travail

9. Les langues de travail de la réunion seront l'anglais et le français. Un service d'interprétation simultanée anglais/français/anglais sera assuré lors de la réunion. Tous les documents de travail seront disponibles dans les deux langues officielles du Centre, à savoir l'anglais et le français. Les documents d'information seront disponibles dans leur langue d'origine, à moins qu'une traduction n'ait été fournie dans la seconde langue de travail.

Point 1 de l'ordre du jour **Adoption de l'ordre du jour**

10. L'ordre du jour, tel qu'il figure dans le document REMPEC/WG.58/1 et présenté annoté dans le présent document, sera soumis aux participants à la Réunion pour adoption. Les participants à la Réunion seront également invités à s'accorder sur un programme pour la réalisation de ce travail. Une proposition de programme provisoire est jointe en Annexe au présent document.

Point 2 de l'ordre du jour **Travaux des Groupes de travail intersessions**

11. Le Secrétariat présentera le travail entrepris pour la création des sept Groupes de travail intersessions (GTI), ainsi qu'une synthèse des rapports initiaux soumis par les GTI opérationnels, présentée dans le document REMPEC/WG.58/2. Les cinq rapports soumis par les GTI, ainsi que les plans de travail conjoints correspondants, sont présentés dans le document REMPEC/WG.58/INF.2.
12. Les participants à la Réunion seront invités à prendre note des rapports des sept GTI de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031).

Point 3 de l'ordre du jour **Rapport d'examen biennal**

13. Le Secrétariat présentera le Rapport d'examen biennal, qui évalue les progrès et l'efficacité de la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031), en identifiant les domaines d'amélioration possibles, comme exposé dans le document REMPEC/WG.58/3.
14. Les participants à la Réunion seront invités à examiner et prendre note des informations fournies.

Point 4 de l'ordre du jour Projet de Document d'orientation pour la préparation de Plans d'action nationaux de mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031)

15. Les conclusions et recommandations de l'Atelier régional sur la Préparation de Plans d'action nationaux de mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031), ci-après appelé l'Atelier, organisé le 20 novembre 2024, seront présentées.
16. Le Projet de document d'orientation sur la préparation de Plans d'action nationaux de mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) préparé par le REMPEC, dans sa version révisée et approuvée par l'Atelier, sera présenté aux participants à la Réunion pour examen et approbation. Le document REMPEC/WG.58/4 présente le Projet de document d'orientation préparé par le REMPEC en préparation de l'Atelier. Toute modification approuvée par l'Atelier sera présentée dans le document REMPEC/WG.58/WP.2, le cas échéant.

Point 5 de l'ordre du jour Actions prioritaires pour l'exercice biennal 2026-2027 et au-delà

17. Le Secrétariat rappellera que, conformément aux Dispositions pratiques pour la gestion et la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031), les conclusions de la Réunion seront prises en compte dans la préparation du Programme de travail (PoW) et du budget du PNUE/PAM, qui seront soumis pour révision à la réunion des Correspondants du REMPEC, pour approbation à la réunion des Points focaux du PAM et pour adoption à la réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. Les organisations, institutions et organismes nationaux, régionaux et internationaux concernés, ainsi que les Partenaires accrédités du PNUE/PAM, seront encouragés à développer leur propre programme de travail en tenant compte des conclusions de la Réunion.
18. Les participants à la Réunion seront invités à étudier les plans de travail conjoints soumis par les GTI, présentés dans le document REMPEC/WG.58/5.
19. Les participants à la Réunion seront invités à examiner les recommandations des groupes de travail informels et les priorités suggérées pour le prochain biennium, dans le contexte de la préparation de la prochaine révision à mi-parcours de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031).
20. Les participants à la Réunion seront aussi invités à discuter et convenir des actions prioritaires pour l'élaboration du PoW 2026-2027 et à assister les organisations, institutions et organismes nationaux, régionaux et internationaux concernés, ainsi que les Partenaires accrédités du PNUE/PAM, dans la définition de leurs programmes respectifs.

Point 6 de l'ordre du jour Rôles et responsabilités dans l'application des actions proposées pour l'exercice biennal 2026-2027 et au-delà : Activités de coordination/synergie

21. Plusieurs partenaires du PAM et parties prenantes intéressées fourniront des informations sur les projets en cours et les opportunités de coopération dans le cadre de la Stratégie méditerranéenne 2022-2031.
22. À l'issue des discussions concernant les points 2, 3 et 5 de l'ordre du jour, les participants à la Réunion seront invités à discuter :

.1 des rôles et responsabilités dans l'application des actions proposées pour la période biennale 2026-2027.

- .2 de la création de synergies opérationnelles et stratégiques, au moyen d'accords de partenariat spécifiques le cas échéant, en coordonnant des initiatives et des processus parallèles pour assurer la capitalisation des efforts passés et en cours, dans le but d'accroître l'efficacité des ressources et de l'expertise mobilisées pour atteindre les objectifs de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031).

Point 7 de l'ordre du jour **Procédure de communication des informations et de suivi**

23. Les participants à la Réunion seront invités à discuter de la procédure de communication des informations et de suivi pour la Stratégie méditerranéenne (2022-2031), en tenant compte des discussions menées dans le cadre des points 2, 3, 4 et 5 de l'ordre du jour, et en réfléchissant à son application pour la prochaine période biennale.
24. Les participants à la Réunion seront invités à étudier la proposition de restructuration des Groupes de travail intersessions, ainsi que la proposition de création d'un Groupe intersecrétariats afin de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031), comme exposé dans le document REMPEC/WG.58/7.

Point 8 de l'ordre du jour **Approche intégrée de l'égalité des genres et inclusion des jeunes**

25. Les participants à la Réunion seront invités à poser les bases du développement d'une approche intégrée de l'égalité des genres et d'inclusion des jeunes, en s'appuyant sur les meilleures pratiques au niveau mondial et régional pour les adapter aux besoins et défis uniques de la région méditerranéenne. L'objectif principal sera de présenter et d'examiner le développement d'un cadre directeur dans le contexte de la Stratégie méditerranéenne 2022-2031. Ce cadre devrait viser à garantir que les considérations relatives à l'égalité des genres et à l'inclusion des jeunes soient intégrées dans tous les aspects de la Stratégie afin de promouvoir l'égalité, l'inclusivité et l'autonomisation à travers toute la région méditerranéenne, comme présenté dans le document REMPEC/WG.58/8.

Point 9 de l'ordre du jour **Autres questions**

26. Les participants à la Réunion seront invités à étudier toute autre question pouvant être soulevée dans le cadre de ce point de l'ordre du jour. Par ailleurs, les Parties contractantes ainsi que les organisations partenaires auront la possibilité de présenter des initiatives, projets et processus parallèles.

Point 10 de l'ordre du jour **Adoption des conclusions et recommandations**

27. Le projet de conclusions et recommandations de la Réunion sera soumis dans le document REMPEC/WG.58/WP.1, pour étude et adoption, tel qu'amendé par les participants à la Réunion.

Clôture de la Réunion

28. La Réunion devrait être clôturée par le Président le jeudi 21 novembre 2024 à 18h00 (heure locale de Malte ou CET).

Annexe
Programme provisoire

Jeudi 21 novembre 2024		
<i>08h30 – 09h00</i>	<i>Enregistrement</i>	
09h00 – 09h30		Ouverture de la Réunion
		Organisation de la Réunion
	Point 1 de l'ordre du jour	Adoption de l'ordre du jour
09h30 – 10h30	Point 2 de l'ordre du jour	Travail des Groupes de travail intersessions
<i>10h30 – 11h00</i>	<i>Pause-café</i>	
11h00 – 11h45	Point 3 de l'ordre du jour	Rapport d'examen biennal
11h45 – 12h30	Point 4 de l'ordre du jour	Projet de Document d'orientation pour la préparation de PAN
<i>12h30 – 14h00</i>	<i>Déjeuner</i>	
14h00 – 14h45	Point 5 de l'ordre du jour	Actions prioritaires pour l'exercice biennal 2026-2027 et au-delà
14h45 – 15h30	Point 6 de l'ordre du jour	Rôles et responsabilités dans l'application des actions proposées pour l'exercice biennal 2026-2027 et au-delà
16h00 – 16h30	Point 7 de l'ordre du jour	Communication des informations et suivi
16h30 – 17h00	Point 8 de l'ordre du jour	Approche intégrée de l'égalité des genres et inclusion des jeunes
17h00 – 17h15	Point 9 de l'ordre du jour	Autres questions
17h15 – 17h45	Point 10 de l'ordre du jour	Adoption des conclusions et recommandations
17h45 – 18h00		Clôture de la Réunion
<i>18h00</i>	Fin de la Réunion	